

L'ARCHE

SOUS L'ARC EN CIEL

LE FOYER

— NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

REVUE TRIMESTRIELLE EDITEE PAR
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI **2,5€**

PHOTO : FRESQUE DU FOYER / GABRIEL ROSSET / CITÉCRÉATION



**LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE A 3 ANS
CES "HOMMES" DE BONNE VOLONTÉ
MIEUX ACCUEILLIR**

N°230
JUIN 2011

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. 04 72 76 73 53 / FAX 04 72 76 73 71
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE / CCP 282629 D LYON / www.fndsa.org



HEBERGEMENT D'URGENCE

■ **CENTRE GABRIEL ROSSET**
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON
191 PLACES

AS 365

■ **L'AUBERGE DES FAMILLES**
120 RUE A. CHARIAL / 69003 LYON
38 PLACES

365

■ **LE FOYER VILLEFRANCHE/S**
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
16 PLACES

■ **LA MAISON DE RODOLPHE**
105 RUE VILLON / 69008 LYON
40 PLACES

365



ACCUEIL DE JOUR

■ **ACCUEIL LA MAIN TENDUE**
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
60 PERSONNES PAR JOUR

365

■ **ACCUEIL SAINT VINCENT**
10 RUE BELLIÈVRE / 69005 LYON
90 PERSONNES PAR JOUR

365

■ **LA RENCONTRE**
2 RUE PELLETIER / 69004 LYON
50 PERSONNES PAR JOUR

AS 365

■ **RELAIS SOS**
90 RUE MARIUS BERLIET / 69008 LYON
100 PERSONNES PAR JOUR

AS 365



HEBERGEMENT D'INSERTION

■ **FOYER EUGÈNE PONS**
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON
25 PLACES

AS 365

■ **RÉSIDENCES LE « 85 »
ET « LES HORTENSIAS »**
85 ET 68 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON
42 PLACES

AS 365

■ **RÉSIDENCE LA CHARDONNIÈRE**
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE
68 PLACES

AS 365

■ **LE FOYER VILLEFRANCHE/S**
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
28 PLACES

365

■ **RÉSIDENCE LE BORDEAUX**
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON
100 PLACES

AS 365

■ **ANTENNES FAMILLES**
100 PLACES
- BELLEROCHÉ
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
- 8 BIS RUE FERBER
69300 CALUIRE ET CUIRE

AS 365

■ **L'AUBERGE DES FAMILLES**
12 PLACES
120 RUE A. CHARIAL / 69003 LYON

365

■ **HALTE DE NUIT**
68 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON
30 PLACES

365



ATELIER D'INSERTION

■ **ATELIER POLYVALENT**
9 POSTES
58 QUAI GILLET / 69004 LYON

■ **ATELIER TRI OBJETS**
7 POSTES
58 QUAI GILLET / 69004 LYON

■ **ATELIER TRI TEXTILE**
24 POSTES
17 RUE DE TOULON / 69007 LYON

■ **ATELIER ENTRETIEN**
NETTOYAGE / BUANDERIE / MAINTENANCE
13 POSTES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

■ **ATELIER CUISINE**
10 POSTES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

■ **ATELIER TRANSPORT**
10 POSTES
58 QUAI GILLET / 69004 LYON

■ **RECYCLERIES**
3 POSTES
DANS LES DÉCHÈTERIES
DU GRAND LYON :
- 82 AV. APOLLINAIRE / 69009 LYON
- 29 ROUTE DE LA GARE
69340 FRANCHEVILLE
- IMPASSE DES ANCIENNES VIGNES
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

AS 365

ACCOMPAGNEMENT

■ L'accompagnement est une **mission transversale** et une activité présente au cœur de toutes les autres.

AS 365



SANTÉ

LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

LITS DE REPOS

12 PLACES

65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



POINT SANTÉ

3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



LIEU HYGIÈNE

3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



GRUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE

30 PLACES

65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



BRIC A BRAC

BARABAN

130 BIS RUE BARABAN / 69003 LYON

CROIX ROUSSE

19 RUE PAILLERON / 69004 LYON

GUILLOTIERE

56 RUE S. GRYPHE / 69007 LYON

OULLINS

6 RUE PIERRE SÉMARD / 69600 OULLINS

VAISE

21 RUE BERJON / 69009 LYON

VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE



VEILLE SOCIALE TÉLÉPHONIQUE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

- ORIENTATION
- SIGNALEMENT
- ÉCOUTE



CAPACITES D'ACCUEIL

HEBERGEMENT URGENCE :

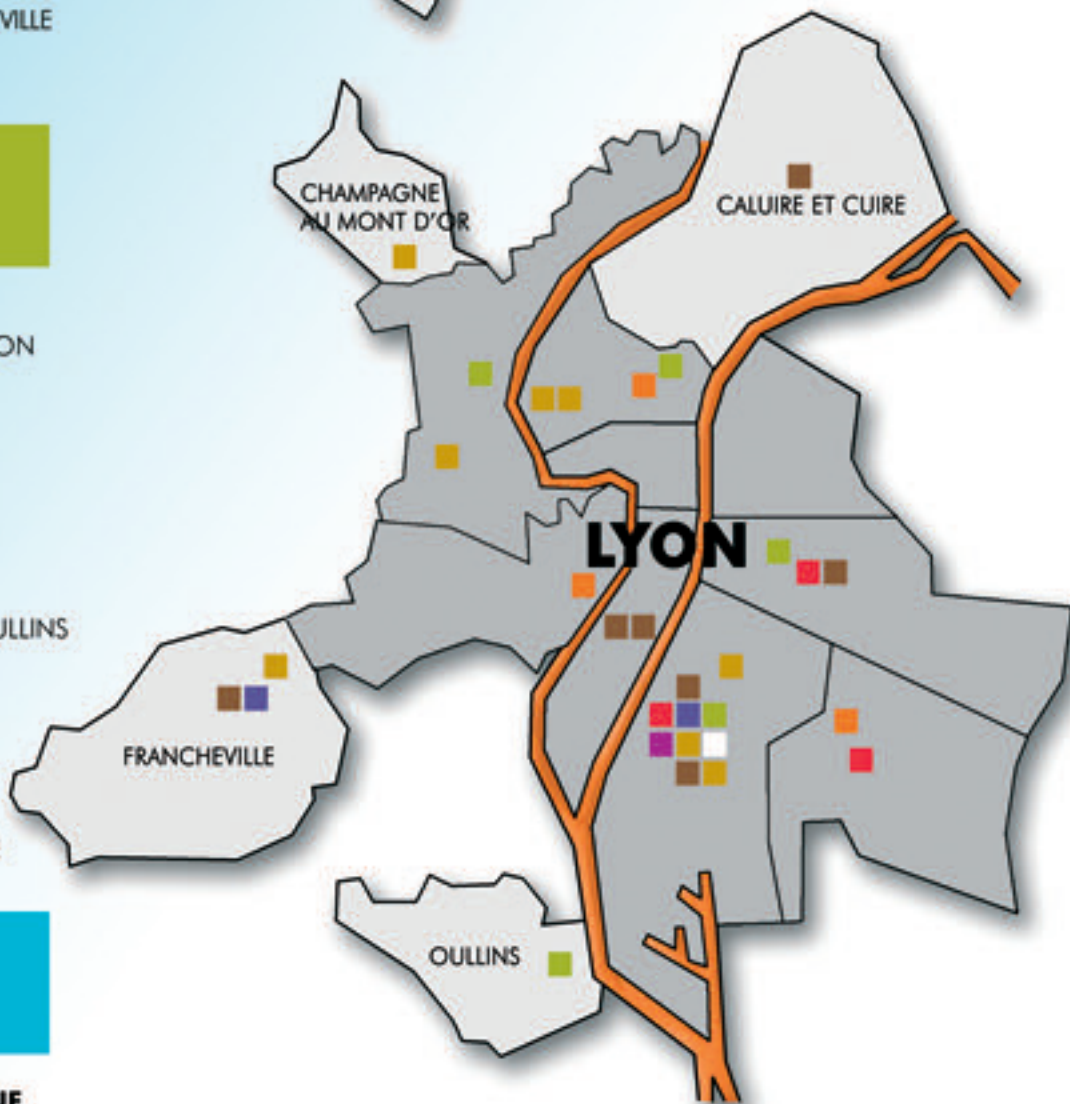
285 PERSONNES

HEBERGEMENT INSERTION :

375 PERSONNES

ACCUEIL DE JOUR :

300 PERSONNES PAR JOUR



L'ACCOMPAGNEMENT ET LA SANTÉ SONT DES ACTIVITÉS TRANSVERSALES, PRÉSENTES DANS TOUTES LES MISSIONS DU FOYER



ACCUEIL DE JOUR



FEMME ISOLÉE



COUPLE



FAMILLE



HOMME ISOLÉ



ACCUEIL INCONDITIONNEL



ACCUEIL SUR PRESCRIPTION PERMANENTE



365



REINFORCEMENT HIVERNAL



ORIENTATION



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



SANTÉ



ATELIER D'INSERTION



ACCUEIL AVEC ANIMAUX



→ **Benoît VIANNAY**
Président

MIEUX ACCUEILLIR : HOUSING FIRST ?

Plus de 2.500 personnes différentes ont été hébergées dans le département du Rhône, durant le volet hivernal du PARSA ⁽¹⁾ mis en place par l'État, entre les mois de novembre et mars, ce qui a représenté 106.000 nuitées. LE FOYER en a assuré près de 50 %, en repoussant les murs parfois et en louant des chambres d'hôtel sur ses fonds propres.

Début avril, avec la fermeture des places hivernales, un grand nombre de personnes - dont beaucoup de familles - se retrouvent sans solution d'hébergement ⁽²⁾. De plus, avec l'application du principe de la continuité de l'hébergement, le système perd de sa fluidité.

L'État considère que créer de nouvelles places d'hébergement n'est pas la solution, car cela ne ferait que repousser le problème d'une demande toujours plus importante de la part des populations en errance. Le gouvernement a d'ailleurs décidé d'en arrêter la création et de privilégier le « *logement d'abord* » ou le « *housing first* ».

Que faire ?

Comme le rappelle la Conférence Européenne de Consensus sur le Sans-Abrisme ⁽³⁾, il faut « *se donner un objectif exigeant d'éradication des situations d'absence de chez-soi* ». Une bonne politique en amont, comme la construction de logements sociaux - voire très sociaux - avec des « *droits à construire* » supplémentaires, devrait empêcher, dans beaucoup de cas, de faire appel à la mise à l'abri... Ensuite, la mise en place de dispositifs adaptés à chaque type de populations permettrait de vider les centres d'hébergement qui ne seraient plus utilisés que pour leur seule vocation : l'urgence.

Parmi les dispositifs adaptés à développer, on pourrait citer la création des lieux de vie destinés aux personnes souffrant de troubles psychiatriques ⁽⁴⁾ leur permettant de retrouver une autonomie, une intégration dans la cité et recevoir les soins dont elles ont besoin. Pour d'autres, il existe les Maisons Relais pour lesquelles le gouvernement souhaite augmenter le nombre de places. Il faut également mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour favoriser la sortie des CHRS vers le logement. Des dispositifs comme le DALO et la Maison de la Veille Sociale doivent y contribuer.

Dans tous les cas, la réussite de ces actions repose sur la prise en compte pour chaque individu d'un accompagnement associant le logement, la santé et l'insertion, tout en impliquant sa participation aux décisions le concernant.

C'est ce que nous essayons de pratiquer au FOYER, lorsque l'on considère que toute personne est acteur de son projet et qu'on l'accompagne tout au long d'un parcours adapté à ses besoins et ses attentes, son mode de vie...

C'est ce que nous appelons le « *mieux accueillir* » ou « *voir dans tout homme un frère* ». Et, reprenant les paroles de Jean Paul II : « *tout être meurtri dans son corps ou son esprit, toute personne privée de ses droits les plus élémentaires est une vivante image du Christ* ».

REDACTION

Directeur de rédaction :

Benoît VIANNAY

Rédacteur en chef :

Benoît VIANNAY

Comité de rédaction :

Michel CATHELAND / Juliette DEWAVRIN /

Monique ESCOFFIER / Djida GRANGER /

Sébastien GUTH / Michel LÉVY /

Annie PAPILLON / Jean-Louis ROCHER /

Paul VEYRIRAS

Ils ont collaboré à ce numéro :

Martine BURHIG / Vincent CHARVOLIN /

Pierre CHEVALIER / Christian DELORME /

Antinéo DUGUA / Thierry EGGER /

Tiang GIRARD / Séverine HUBSCH /

Marc LABORIE / Élise RENAUT

Dépôt légal :

2^{ème} trimestre 2011

Directeur de la publication :

Benoît VIANNAY

N° d'inscription paritaire :

0609 H 85296

Imprimerie :

IML - 69850 St-Martin-en-Haut

Tirage :

25.500 exemplaires

(1) PARSA : Plan d'Action Renforcé pour les personnes Sans-Abris

(2) Par exemple, le 23 mai 2011, le 115 du Rhône a comptabilisé 577 demandes d'hébergement. Par absence de places disponibles 124 personnes se sont retrouvées sans solution.

(3) Conférence qui a eu lieu les 9 et 10 décembre 2010, à Bruxelles.

(4) Ils représentent entre 30 et 50 % des personnes hébergées.

SOMMAIRE

Missions du FOYER	2/3
Editorial	4
Nous aider	27
BREVES	5
VIE DU FOYER	
Carnet	6
Culture pour tous	7
Bénévolat	8 à 9
Les Antennes Familles	10 à 11
CAHIER SOCIAL	
Le Dalo a 3 ans	12 à 14
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	15 à 18
SPIRITUALITE ET CULTURE	
Lyon au temps de G.Rosset	20
Homélie Fourvière	21
Diogène	22

BIENVENUE AU NOUVEAU DIRECTEUR DU FOYER



Didier MACIOCIA a rejoint LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI en qualité de Directeur de l'association depuis le 16 mai 2011.

Didier MACIOCIA a débuté sa carrière au sein du Ministère du Logement pour diriger ensuite des entreprises d'économie sociale, à Paris, au sein de Coopération et Famille, puis à Lyon, au sein du Groupe Alliade dont il a notamment dirigé l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Axiade Rhône-Alpes.

En 2010, il a créé un cabinet d'audit, de formation et de conseil dans les domaines de l'organisation, de la gestion prévisionnelle et des partenariats publics/privés à l'attention des collectivités territoriales, des professionnels de l'immobilier social et des associations.

Didier MACIOCIA est déjà bien connu au sein du FOYER auquel il apporte depuis 2004, en tant que bénévole, ses connaissances et compétences en matière d'immobilier et d'organisation.

Didier MACIOCIA est âgé de 49 ans. Il est diplômé en gestion économique et sociale des entreprises et de l'Institut Régional d'Administration de Lyon (promotion 1985).

Il succède à Alexandre FREDERICQ qui, après 16 ans d'engagement au FOYER, a rejoint l'ADAPEI du Rhône. ■

AGENDA

→ 14 ET 15 JUIN

« **WORKSHOP** » des Accueils de Jour du FOYER, en partenariat avec la Mairie de Lyon 4^{ème}, le CLRD, ADEFI, le Conseil de Développement du Grand Lyon et les collectifs d'artistes SINGUL'ART et DITES 33 / LYON 4^{ème} (Jardin du Clos Carret le 14 juin, Place de la Croix Rousse le 15 juin).

EXPOSITION des œuvres réalisées lors du Workshop à partir du 16 juin (vernissage le 15 juin à 18h00) à la **Mairie de Lyon 4^{ème}**, 133 Boulevard de la Croix-Rousse, 69004 Lyon, puis du 28 juin au 9 juillet 2011 à la **Bibliothèque de Lyon 1^{er}**, 7 rue Saint Polycarpe, 69001 Lyon.

→ 17 JUIN

CONCERT THE VOICES OF FREEDOM à 20h30 Eglise St André / 19 rue de Marseille 69007 LYON.

→ 18 JUIN

GRANDE VENTE DE PRINTEMPS dans tous les **BRIC A BRAC** du FOYER de 9h à 18h.

→ DU 18 JUILLET AU 21 AOÛT

VACANCES ESTIVALES DES BRIC A BRAC : Les magasins du FOYER fermeront leurs portes le 18 juillet pour rouvrir à leur clientèle le 21 août.

→ 5 ET 6 NOVEMBRE

Réservez dès aujourd'hui votre week-end des 5 et 6 novembre 2011 pour les **JOURNÉES D'ENTRAIDE**, la **Grande Brocante du FOYER** au PALAIS DES SPORTS DE GERLAND / 350 Avenue Jean JAURES LYON 7^{ème}.



EN BREF / LA HALTE DE NUIT OUVERTE TOUTE L'ANNEE

Depuis 2 ans et pendant la période hivernale, LE FOYER met à disposition des personnes qui ne souhaitent pas rejoindre un centre d'hébergement, une Halte de Nuit.

D'une capacité d'accueil de 30 personnes, ce lieu, ouvert de 21h à 6h, permet à des hommes et à des femmes de faire une pause, de prendre une douche, de manger un sandwich ou boire un café et d'être écoutés...

A la demande de la Préfecture du Rhône, la Halte de Nuit accueille **désormais toute l'année les passagers.** ■

L'AUBERGE DES FAMILLES

Pendant les travaux au 122 rue de Gerland (Lyon 7^{ème}) pour la reconstruction de l'Auberge des Familles, la création de chambres Relais et la création d'appartements, l'Auberge des Familles a déménagé le 15 avril au **120 rue Antoine Charial, Lyon 3^{ème}.** ■

Retrouvez l'ensemble de l'actualité du FOYER sur le site internet www.fnds.org ou en vous abonnant à la newsletter INFO FOYER.

DVD / L'HOMME QUI NAGE AU-DESSUS DES TEMPÊTES



LE FOYER vous propose ce film afin de mieux appréhender le monde des personnes sans abri.

A travers le parcours courageux et exceptionnel de Zouhir CHALLAT, un jeune homme marocain amputé de ses deux jambes suite à un terrible accident, le film

valorise des portraits croisés d'autres personnes sans domicile fixe en situation de handicap, marquées par la souffrance psychique, la déficience sensori-motrice et la dépendance alcoolique.

Les Accueils de Jour du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI leur offrent des espaces de rencontres singulières, dont celle de Tatiana TISSERAND, une bénévole empathique et d'une grande richesse spirituelle. Les dynamiques de vie et de créativité y émergent, notamment celle de Zouhir qui devient champion de France Espoir de Handisport.

Avec la participation de Jean FURTOS, François LAPLANTINE, Charles GARDOU et Martine BUHRIG, chercheurs universitaires en Sciences humaines, ce film nourrit une réflexion sur l'errance et le handicap aujourd'hui.

Film de Martine BURHIG et Franck BIASINI / Production LE FOYER / Durée 62 minutes / Année de production 2010 / Prix (hors frais de port) : 10 euros pour les particuliers, 20 euros pour les collectivités / Bande annonce du film visible sur le site internet du FOYER rubrique actualité (www.fnds.org). ■

FICHE DE LECTURE

L'HOMME AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

Auteur : Eric JAQUEMET / 2011 / 163 pages / 18 €



Un ami du FOYER, Eric JAQUEMET actuel président des laboratoires Sarbec, vient de publier un ouvrage sur le monde de l'entreprise.

Il propose de nouvelles pistes stratégiques managériales permettant d'allier production et humanisme, une autre vision de l'entreprise dans un contexte actuel privilégiant une logique

purement financière, souvent, au détriment des hommes.

Un ouvrage à découvrir aux éditions d'Organisation – Groupe Eyrolles.. ■

CONCERT

THE VOICES OF FREEDOM

La CDAS (Compagnie pour le Développement des Arts et du Spectacle) organise : **le vendredi 17 juin à 20h30** un CONCERT GOSPEL avec le groupe : THE VOICES OF FREEDOM

EGLISE ST ANDRÉ
19 RUE DE MARSEILLE
69007 LYON

Plein tarif : 20 € / Tarif réduit
- bénévoles et salariés
du FOYER : 12 €

Une partie de la recette
reviendra au FOYER. ■



CARNET

LE FOYER A LE REGRET DE VOUS FAIRE PART DU DÉCÈS DE :

- Monsieur **Patrick BARRIOZ**, Passager à la Chardonnière, décédé le 12 mars 2011, à l'âge de 61 ans.
- Madame **Marthe BEYSSAC**, bénévole de longue date à l'Espace couture et à l'Arche, décédée le 5 mars 2011, à l'âge de 94 ans.
- Madame **Jeanne BILLON**, Bénévole au BRIC A BRAC de la Guillotière, décédée le 12 avril 2011, à l'âge de 87 ans.

- Monsieur **Bernard CHANELIÈRE**, ancien passager suivi par Le Relais SOS, décédé le 23 mars 2011 à l'âge de 59 ans.
- Monsieur **Maurice DUBERNARD**, décédé le 6 avril 2011 à l'âge de 97 ans. Ancien maire de Charly, père de Jean-Michel DUBERNARD (ami du FOYER), il a été bénévole à l'accueil du soir.
- Monsieur **Joël FERRACCI**, ancien bénévole au BRIC À BRAC de Vaise où il a longtemps tenu la caisse centrale, décédé fin mai à l'âge de 76 ans.

- Madame **Marcelle KOROLOFF**, bénévole au BRIC A BRAC de Vaise, décédée le 10 mars 2011, à l'âge de 65 ans.
- Monsieur **Lionel OLLÉ**, passager du Centre Gabriel ROSSET, décédé le 1er mai 2011 à l'âge de 52 ans.
- Madame **Madeleine ROUSSEAU**, Bénévole au BRIC A BRAC de Vaise, décédée le 29 mars 2011, à l'âge de 79 ans.

Aux familles et amis de tous ces défunts,
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
adresse ses très sincères condoléances.

LA CULTURE, POUR TOUS



Depuis plusieurs années, LE FOYER renouvelle la convention avec « CULTURE POUR TOUS » dont il est partenaire.

D'abord appelée « Culture du Cœur », cette association sert d'interface entre les organismes du secteur social, médico-social, du soin, du handicap, de l'insertion et entre les structures culturelles. Il s'agit d'une expérience, maintenant bien rôdée, qui permet aux usagers de ces institutions d'avoir librement et gratuitement accès aux prestations culturelles.

L'Opéra de Lyon, l'Auditorium, le théâtre des Célestins mais aussi des lieux plus modestes comme A Thou bout d'chant, le Périscope... ouvrent leurs portes à des personnes pour qui la participation à la culture n'est pas forcément habituelle, ni évidente.

Pourtant en 2010, pour l'ensemble des structures du FOYER, 65 personnes ont pu bénéficier de 329 offres culturelles variées.

Dans l'idéal, le projet est d'inviter et de stimuler tout Passager qui le souhaite, sur présentation d'une contremarque et après avoir réservé sa place, de se rendre seul, en compagnie, ou avec d'autres adhérents, dans les espaces des productions culturelles proposés.

Cependant, cette démarche noble - parce que basée sur le volontariat et la démarche individuelle des personnes - s'avère parfois peu aisée. En effet même si un petit nombre s'inscrit dans ce concept, nous constatons qu'un accompagnement des personnes dans ces espaces demeure, au moins au départ,

nécessaire en raison des nombreux freins psychologiques et sociaux inhérents à la nature de ce dispositif (devoir se confronter au monde extérieur, intégrer une nouvelle forme spatio-temporelle, tenir la promesse de l'engagement, lutter contre les sentiments de stigmatisation, combattre la fatigue d'un soir...).

Les occasions de sortie usagers-intervenants ont cependant donné lieu à de riches échanges et partages d'expériences, de ressentis dont nous nous faisons brièvement l'écho :

A la fin d'un concert à l'Auditorium, M. G. nous dira : « Ce moment m'a rempli de joie et m'a rappelé d'heureux souvenirs lorsque j'écoutais de la musique classique en famille... Je reviendrai ! ». Une autre fois, M. D. venant d'apprendre le décès de son compagnon de route s'adressera à nous en ces termes : « Cette chanteuse m'a fait oublier un instant la mort de mon ami qui me collait à la peau. » Ou encore, M. J. sortant d'une pièce de théâtre : « Cela m'a fait du bien d'entendre des artistes dénoncer les injustices de la société, il y avait un vrai message dans les textes. » Et enfin, M. O. s'exclamera : « Au moins, aller au spectacle, cela fait sortir du FOYER, penser à autre chose. Les danseuses étaient très belles, la chorégraphie parfaite. »

A travers ces quelques réactions, nous voyons que ces soirées artistiques, en dehors de leur aspect divertissant, ont apporté un peu de

mieux-être à ces personnes en suscitant chez elles l'expression de leur corps, de leur pensée et de leur langage. Elles ont participé à l'éveil de leurs sens, ont été source d'enrichissement et de connaissance, de plaisir et de désir.

Plus globalement, si la promotion de l'être humain passe par la santé, le logement, le travail... nous pouvons également penser que l'insertion se décline par la rencontre et la confrontation des uns et des autres aux objets culturels. En effet, à leur manière, ces derniers œuvrent au processus d'autonomisation et de socialisation des personnes, par un encouragement du tissage des liens vers un ailleurs tout en favorisant chez chacun le goût du beau, de l'esthétique liés à l'œuvre créatrice.

Si le concept d'entière gratuité, sans participation symbolique des bénéficiaires à ces médiations culturelles peut-être en partie discutable, ils ont été déjà nombreux à avoir profité de ce dispositif et à s'être ouverts à la dimension culturelle.

Nous pouvons remercier les porteurs de cette initiative qui permettent à de nombreuses personnes du FOYER, et de bien d'autres institutions aux prises à divers handicaps et difficultés, d'accéder à l'univers culturel. ■

Vincent CHARVOLIN



PHOTO : © MANGOSTOCK - FOTOLIA.COM

CES HOMMES ET FEMMES DE BONNE VOLONTÉ...

LES BENEVOLES AUJOURD'HUI

Bénévole depuis septembre 2009 au Service Action Familles pour la formation des adultes et l'accompagnement à la scolarité des enfants, Françoise MERLET nous dit dans quel esprit elle s'est engagée. « J'ai été séduite par l'esprit qui règne au FOYER et la confiance mutuelle entre salariés et bénévoles, ainsi que par le respect envers les personnes accueillies. »

Concernant son travail auprès des familles, Françoise nous confie aussi : « Le contact avec les familles a été très bon : je ne me suis pas présentée comme quelqu'un qui savait et qui allait leur apprendre, mais comme quelqu'un qui se proposait de les aider et qui découvrait avec eux ce qui leur était demandé : dans les domaines du logement, de la citoyenneté et de la parentalité.... »

Et elle ajoute encore : « J'apprécie beaucoup les réunions de bénévoles tous les mois... LE FOYER est une grande famille, mais il y a largement de la place pour d'autres bénévoles, car les besoins sont immenses. Les départs des familles sont frustrants pour nous à cause des liens qui se sont formés, mais c'est bien leur autonomie et leur envol que nous désirons au plus profond de nous-mêmes. »

Maints bénévoles font observer que la vie au FOYER offre l'immense chance d'échanges fort enrichissants. Tous y donnent et y reçoivent, salariés, bénévoles, passagers... Selon des expressions bien contemporaines, c'est du « donnant-donnant », du « gagnant-gagnant ».

« Les bénévoles apportent chez nous le nombre, la force, le dévouement, les idées, tout un édifice dont les professionnels sont les piliers. L'erreur des bénévoles qui veulent se passer des professionnels est aussi dangereuse que celle des professionnels qui se privent du concours des bénévoles » écrivait encore Gabriel ROSSET, qui ajoutait : « LE FOYER est une école de relations personnelles et de rencontres entre les hommes de tous les milieux. Il apprend aussi au grand nombre de personnes âgées qui nous aident avec assiduité l'art de vieillir sans s'ennuyer et, en approchant de leur fin, de faire de leur vie un parfait acte d'amour. »

ment, les idées, tout un édifice dont les professionnels sont les piliers. L'erreur des bénévoles qui veulent se passer des professionnels est aussi dangereuse que celle des professionnels qui se privent du concours des bénévoles » écrivait encore Gabriel ROSSET, qui ajoutait : « LE FOYER est une école de relations personnelles et de rencontres entre les hommes de tous les milieux. Il apprend aussi au grand nombre de personnes âgées qui nous aident avec assiduité l'art de vieillir sans s'ennuyer et, en approchant de leur fin, de faire de leur vie un parfait acte d'amour. »

Ces réflexions formulées au cours des premières années d'existence du FOYER restent d'une totale actualité.

« Les besoins sont immenses » notait ci-dessus Françoise MERLET. En effet, selon ses goûts, ses talents, ses disponibilités, le bénévole pourra :

- accueillir et servir, de nuit ou de jour, les personnes en très grande difficulté,
- entourer les malades séjournant dans les « Lits de Repos »,
- animer, préparer ou vendre dans l'un des six Bric à Brac,
- nous seconder dans les tâches administratives,
- renforcer les équipes de Collecte de vêtements et d'objets divers (chauffeurs, etc.),
- participer à nos démarches de Communication,
- assurer le Soutien Scolaire d'un enfant,
- accompagner de jeunes adultes dans leur recherche d'emploi,

« J'ai été séduite par l'esprit qui règne au FOYER et la confiance mutuelle entre salariés et bénévoles... »

→ En 2011, tous les états de l'Union européenne célèbrent **l'Année européenne du bénévolat et du volontariat**. En France, le Conseil économique et social définit le bénévole comme « celui qui s'engage librement pour mener à bien une action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son cadre professionnel et familial ».

Depuis sa création, LE FOYER a toujours tenu pour fondamental le rôle des bénévoles au sein de l'institution. Dans le numéro 76 de l'Arche (mai 1972), Gabriel ROSSET écrivait : « ...Pour combler le gouffre de la misère qui se creuse chaque jour sous nos pas, il faut une montagne de charité. Les nombreux bénévoles qui viennent déjà nous aider sont notre force et notre trésor, particulièrement les jeunes [...]. Les retraités valides qui entrent dans notre travail nous sont aussi très précieux parce qu'ils ont de l'expérience, une compétence professionnelle et qu'ils offrent non seulement un travail gratuit – ce qui représente une forte économie et nous donne une plus grande liberté d'action – mais aussi de leur temps et de leurs capacités au-delà de ce qui leur est demandé... » Cette réflexion rejoint celle du Professeur Jean RIVERO qui écrivait jadis : « Les bénévoles, ce sont étymologiquement, les hommes de bonne volonté. »

- visiter les familles qui emménagent dans un appartement de la SA d'HLM Gabriel Rosset,
- « bricoler » dans les Meublés d'Urgence,
- être correspondant du FOYER dans sa paroisse, son quartier,
- participer à la quête annuelle,
- etc.

« Que le bénévole vienne au FOYER pour ne pas s'ennuyer chez lui, pour le bonheur de servir ou par charité chrétienne, il est économiquement essentiel, les aides de l'Etat ne représentant que 54% du budget. Bienvenue aux futurs bénévoles ! » s'exclame Annie PAPILLON.

Dans le champ d'action qui est celui du FOYER, l'engagement du bénévole n'est cependant pas toujours un long fleuve tranquille. Parfois, face à la récurrence des problèmes sociaux et l'apparente inutilité de l'action, le découragement guette. Cent fois sur le métier, le bénévole doit remettre son ouvrage. « Si je fais un état des lieux de la situation sociale aujourd'hui par rapport aux années 60-70, nous confie Maguy VERHEYEN, je ne crois pas me tromper en constatant que nous rencontrons au FOYER tout autant de misère, voire plus. C'est parfois décourageant. On aurait tendance à « baisser les bras » ! Mais, ce n'est pas le moment, il faut se mettre, se remettre à l'ouvrage et s'adapter aux situations nouvelles. »

Dans l'article de l'Arche évoqué plus haut, le fondateur de l'association écrivait encore : « Il est d'autant plus important d'associer les bénévoles à notre travail que le principal obstacle à la promotion des sans-logis et des migrants en France est l'indifférence de l'opinion à leur égard. Il est louable d'éclairer cette opinion et de plaider la cause des sans-abri et des migrants par des articles et des conférences ; mais c'est beaucoup mieux d'associer à un travail comme le nôtre beaucoup de bénévoles de valeur, qui, en découvrant nos problèmes et en fréquentant nos hôtes, verront de près les

injustices dont ils sont les victimes et seront ensuite autour d'eux leurs meilleurs avocats.

En faisant appel aux bénévoles, nous éveillons chez tous le plus noble des instincts de l'homme. [...] Une société a besoin de richesse et

de savoir (et de moyens financiers et de travaux scientifiques) mais elle a plus besoin encore de gratuité. » ■

Michel CATHELAND



LE PÔLE BÉNÉVOLES ET VOUS :

Si vous désirez devenir bénévole au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI : LE FOYER vous invite à une **réunion d'information hebdomadaire** pour vous présenter les actions menées par l'association et les possibilités d'engagement, tout au long de l'année :

le **mercredi de votre choix de 17h30 à 19h**

Salle polyvalente FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
3 RUE PÈRE CHEVRIER (entrée 74 RUE SÉBASTIEN GRYPHE) 69007 LYON

A l'issue de cette réunion un entretien individuel avec le Pôle Bénévoles finalisera et orientera votre engagement.

Si vous êtes déjà bénévole au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI et que vous souhaitez

- des informations ou précisions (administratives, etc.)
- mieux connaître LE FOYER et son action
- découvrir d'autres formes de bénévolat
- vous orienter vers une autre mission,

Contactez le Pôle Bénévoles.

PÔLE BÉNÉVOLES : Ligne directe 04 72 76 73 85

Courriel : benevolat.fndsa@wanadoo.fr / Web : www.fndsa.org ■

ZOOM SUR... LA TRAJECTOIRE RÉSIDEN- TIELLE



Imaginée dès 2004, la Trajectoire Résidentielle constitue le projet d'intégration proposé par le Service Action Familles du FOYER. Elle a pour objectif final de permettre aux familles accueillies (couples, femmes ou hommes seuls avec enfants) de retrouver une totale autonomie et de pouvoir intégrer un logement pérenne en milieu ordinaire. Cette trajectoire s'adresse naturellement à des familles en situation administrative régulière sur le territoire français qui sont orientées par la Maison de la Veille Sociale.



Cette Trajectoire Résidentielle se déroule par étapes bien différenciées les unes des autres : dans un hébergement d'abord semi-collectif, puis un logement temporaire (Antennes) pour enfin s'achever dans un logement en milieu ordinaire.

UN PROGRAMME EN TROIS ETAPES

La première étape constitue la « phase d'observation et de diagnostic ». Elle se déroule à **la Résidence Le Bordeaux** (Lyon 2^{ème}) dès le premier mois et constitue une obligation car elle permet de définir le projet d'insertion propre à la famille, appelé le « **Projet Familial** ». Véritable contrat d'objectifs entre la famille et LE FOYER, ce projet définit les points majeurs à développer pour accéder à une autonomie.

Chaque projet est adapté à la famille accueillie en fonction de ses caractéristiques propres et peut porter, par exemple, sur la scolarisation des enfants, les comportements collectifs ou la gestion du budget familial.

Le Projet Familial est ensuite suivi avec rigueur et évolue de façon ité-

rative, en fonction des progrès des familles.

Ce cadre semi-collectif autorise une plus grande proximité des travailleurs sociaux avec la famille afin d'établir une relation de confiance et, souvent, d'identifier certaines fragilités que l'on ne pourrait déceler en logement plus autonome. Les premiers axes de travail sont l'ouverture des droits, le comportement de la personne dans son environnement, l'entretien de son lieu d'habitation, le respect des droits et devoirs, et la préparation à la suite de la trajectoire résidentielle.

Une fois ce programme d'insertion établi, les familles sont orientées pour la **seconde phase** de la trajectoire, vers les **Antennes Familles**.

Ces Antennes, composées de logements temporaires, sont mises à la disposition des familles sortant de la Résidence Le Bordeaux, par une convention d'occupation d'une durée d'un an.

Il s'agit de logements classiques du T2 au T5 regroupés au sein d'une cité ou d'un immeuble, disposant d'un Local Commun Résidentiel - lieu d'ancrage des résidents qui permet notamment de développer un ensemble d'activités d'accompagnement et d'animation.

La famille va ainsi apprendre à s'inscrire dans un environnement social donné, à s'approprier un logement, à le gérer, à assumer le

L'ACCOMPAGNEMENT

Les familles étant composées d'adultes, d'enfants en bas âge, d'adolescents, de jeunes adultes... l'accompagnement durant la Trajectoire Résidentielle doit d'être global et généraliste.

Divers champs sont travaillés : l'emploi, le budget, l'accès au soin et à la santé, l'accès aux droits, le suivi des enfants (scolarisation, etc.), les problèmes de justice, la connaissance des dispositifs de droits communs...

En outre, des formations pour les adultes sont obligatoires avec comme thématiques l'appropriation du logement, la parentalité et la citoyenneté. Enfin, certaines familles suivent une formation en français.

QUELQUES CHIFFRES EN 2010

124 familles ont été accompagnées dans le cadre de la trajectoire résidentielle, **soit 163 adultes et 275 enfants**.

Les familles ont en moyenne 2 enfants (13% de familles nombreuses, soit 4 enfants et plus).

Le service a accueilli en 2010, **81 femmes « isolées » avec enfants, 2 hommes isolés avec enfant(s) et 41 couples avec enfants**.

rôle de parent, de conjoint, de voisin... C'est la mise en pratique et l'application dans tous les domaines des objectifs fixés au préalable dans le « **Projet Familial** ».

Pour soutenir la famille dans cette « mise en pratique », les intervenants sociaux et bénévoles interviennent à différents niveaux :

■ **Un Chargé de Site** est présent sur place pour accompagner les familles au sein des Antennes, par ses conseils, orientations... Il est le garant de la « bonne » installation et de la « bonne » utilisation du logement. Il travaille également sur la notion d'engagement et de responsabilité.

■ **Une Conseillère en Économie Sociale et Familiale** intervient autour de la réalisation du Projet Familial : son intervention est ancrée dans la gestion du quotidien et dans les démarches administratives et éducatives.

■ Enfin, la **Mission Animation** organise des rencontres et événements d'apprentissage et de convivialité.

Une fois la situation de la famille stabilisée et le Projet Familial abouti, elles sont accompagnées vers la **troisième phase** du dispositif : le **logement autonome**. ■

Séverine HUBSCH

UNE NOUVELLE ANTENNE EN 2011

Une nouvelle Antenne Familiales a ouvert ses portes au début de l'année ; elle est implantée dans le quartier de Belleruche à Villefranche-sur-Saône (Rhône). Elle permettra de redéployer l'action du Service Action Familiales sur un nouveau territoire, avec de nouveaux partenaires mais avec la même organisation et la même ambition d'accompagner les familles vers l'autonomie dans tous les domaines de la vie quotidienne. Une première vague de 8 appartements en Antenne va se mettre en place au printemps avec, en finalité, l'objectif d'atteindre 25 logements d'ici 2012. ■



QUE FAIT LE BENEVOLE ?

Au Service Action Familiales, une centaine de bénévoles intervient régulièrement. Certains participent à la Formation Adultes, d'autres à l'Accompagnement à la Scolarité*, ou encore lors d'animations de loisirs*.

Concernant la « Formation Adultes » les bénévoles sont apparus il y a 2 ans environ, lors de la finalisation du concept de « Trajectoire Résidentielle ». Ils interviennent auprès des familles en complémentarité de l'action des professionnels.

Afin d'**accompagner les familles vers l'autonomie**, les axes sur lesquels les équipes se focalisent sont l'acquisition de connaissances dans les domaines suivants : Logement, Citoyenneté, Parentalité.

Comment permettre le plus facilement cette acquisition ?

L'expérience a prouvé que les cours collectifs, dans ces domaines, n'étaient pas aussi efficaces que la transmission individuelle. Ces rencontres individuelles, avec comme support des documents adaptés, permettent, outre l'acquisition des connaissances, de tisser des liens entre la famille accompagnée, le bénévole et la société civile.

En effet, tout accompagnement institutionnel ne nous semble total – en cela nous respectons la volonté de Gabriel ROSSET - que s'il est complété de la présence d'un bénévole apportant empathie, gratuité, don de son temps, de ses compétences. Le bénévole représente aussi « l'après trajectoire » : il offre à la famille un regard sur le monde réel et lui permet de l'appréhender concrètement et d'imaginer s'y risquer un jour.

Le bénévole se rend en Antenne, au domicile de la famille, une fois par semaine et pour environ une heure. Après un petit temps d'adap-

tation où l'on s'aventure à échanger sur les choses simples de la vie, l'acquisition des connaissances se fait en parlant logement, bail, caution ou état des lieux, en abordant l'instruction civique, les élections, le droit de vote ou en évoquant des sujets de parentalité ; le lien qui s'installe au fil du temps peut dépasser alors le cadre des simples documents techniques. Les connaissances sont validées par des tests. Joie pour tous lors des résultats couronnés de succès !

Parmi les bénévoles, on rencontre des hommes et des femmes, des étudiants, des actifs, des retraités, des célibataires, des parents, des grands-parents, des citoyens, des ruraux... Les familles accompagnées sont plutôt jeunes, en couple ou mono-parentales, avec en moyenne deux enfants ; elles arrivent de plus ou moins loin, et pour différentes raisons.

Le bénévole est en lien avec les membres de l'équipe salariée. Il agit en interaction avec eux. Il connaît ce qui se passe en Antenne et peut ainsi être plus à même d'aider la famille en approfondissant les différents sujets traités en « ateliers » : finances, aspects de santé, connaissances de tel ou tel métier, ou les découvertes faites lors de sorties culturelles ou sportives.

La richesse de cet engagement ? Pour moi, le bénévolat est **une rencontre et un partage** entre des personnes qui ont chacune quelque chose à donner et recevoir et qui, s'il permet au bénévole d'offrir sa présence, son vécu, son expérience, permet aussi aux familles de partager leurs expériences, leur vécu, leur culture.

Transmettre, connaître, partager. C'est un bel échange, qui, souvent, se poursuit au-delà du passage à l'Action Familiales. ■

Monique ESCOFFIER

* Ces sujets seront traités ultérieurement dans l'Arche...



→ Jean-Bernard COFFY, Président de la commission de médiation Droit au Logement Opposable (DALO) du Rhône depuis le 1er février 2011, a accepté de répondre aux questions du FOYER.

L'ARCHE : Préalablement à notre entretien, nous pourrions peut-être rappeler qu'avant de devenir Président de la commission de médiation (COMMED), vous avez été Directeur de la gouvernance et des partenariats de Pôle Emploi. A ce titre, vous avez été fortement impliqué dans la fusion ANPE-ASEDIC et dans la réorganisation du mode de collaboration de Pôle Emploi avec l'ensemble de ses partenaires.

Jean-Bernard COFFY : C'est exact. Et fort de cette expérience, je considère que les problématiques de l'hébergement et du logement sont intimement liées aux questions d'emploi et de santé. Nous avons affaire aux mêmes publics !

Par exemple, si l'on considère le DALO, 80 % des personnes qui y ont recours sont sans emploi, 70 % d'entre elles sont bénéficiaires du RSA. Avec des ressources inférieures à 60 % du plafond HLM, ces ménages appartiennent à la

LE DALO A 3 ANS

QUEL BILAN DANS LE RHÔNE ?

catégorie des plus pauvres parmi les demandeurs de logement dans le parc HLM. Ils ne pourront accéder qu'à des logements à faible loyer ou dans le parc ancien. Quant à l'hébergement, l'Etat rencontre plus de difficulté pour trouver des solutions à tous les ménages prioritaires, car la demande est très importante.

L'ARCHE : Quels sont les profils les plus marquants ?

JBC : Si les tranches d'âge 18-60 ans sont évidemment les plus représentées parmi les requérants, nous voyons aussi de plus en plus de retraités. Certains ne peuvent plus payer leur loyer en raison d'une retraite insuffisante. Ils se tournent vers leurs enfants, mais cela ne se passe pas toujours bien, ce qui les conduit à déposer un recours DALO.

Nous avons également des gens issus des classes moyennes et qui sont au chômage.

Et enfin, il y a de plus en plus de familles monoparentales, ce qui

représente un tiers des demandeurs. A la suite d'un divorce ou d'une séparation, le père comme la mère doivent pouvoir recevoir leurs enfants mais n'ont pas toujours un droit de garde. Il faut donc trouver des logements adaptés pour chacune des situations, ce qui rend la tâche plus compliquée. Par exemple, des parents qui n'ont qu'un droit de visite ne sont pas solvabilisés par les aides au logement. Les T4 et les T5 ne sont pas couvrants et ne sont pas les moins chers malheureusement.

L'ARCHE : Vous évoquiez l'interaction entre les problématiques de santé, d'emploi et de logement. Comment mieux accompagner les personnes ayant recours au DALO ?

JBC : Cela nécessite une coordination qui, à mon avis, doit être celle de l'Etat. Mais il faut absolument que cette responsabilité soit conjointement partagée avec les autres acteurs concernés. Par exemple, quand des personnes en souffrance psychique sont prêtes à sortir de l'hôpital, il faut anticiper, trouver des solutions pour qu'on ne les retrouve pas à la rue. C'est une collaboration à mettre en place avec l'Agence Régionale de Santé. De même, pour les sortants de prison, il faut qu'ils soient accompagnés tant au plan social qu'au plan professionnel.

Un accompagnement de ce type nécessite des compétences que l'on ne trouve pas toujours auprès des travailleurs sociaux. D'ailleurs, mon prédécesseur, André POLLET, préconisait dans son dernier rapport de « développer des actions de formation, en lien avec les collectivités territoriales et notamment le département. »

MAISON DE LA VEILLE SOCIALE (MVS)

A titre indicatif, de janvier à mars 2011, la MVS a reçu 455 demandes d'hébergement transitoire pour un total de 887 personnes concernées. En trois mois, 54 % des demandes ont été traitées, avec un taux de réponses positives de 11 % et un taux de réponses négatives de 128 % sur la période. Les avis de la commission et compte-tenu du nombre de places mises à disposition de la MVS, ont donné lieu à 66 admissions au cours des trois premiers mois de l'année.



QUELQUES CHIFFRES

DALO	2008-2010
Nombre de recours reçus	5 281
Recours en vue d'un logement	3 996
Recours en vue d'un hébergement	1 285
Nombre de recours examinés en commission	5 038
Décisions de la commission :	4 770
■ Décisions favorables	2 340 soit 49 %
■ Requalifiés hébergements	78 soit 1,6 %
■ Rejetés	1 285 soit 26,9 %
■ Classés sans suite	1 066 soit 22,3 %

L'ARCHE : Aujourd'hui, dans le cadre du DALO, avez-vous la possibilité de prescrire un accompagnement social ou professionnel ?

JBC : La commission de médiation peut préconiser un diagnostic social ou un accompagnement, mais cette décision n'a pas de caractère obligatoire pour le ménage. L'accompagnement n'est obligatoire que pour les bénéficiaires du RSA qui ont un référent.

Pour les publics qui sont dans un hébergement de transition, par exemple, il n'y a aucune obligation à ce qu'ils acceptent cet accompagnement global. Pourtant, cet accompagnement serait utile, ne serait-ce que pour leur permettre de gérer le peu de ressources qu'ils ont ou leur permettre de retrouver une activité professionnelle.

L'ARCHE : Dans le cadre du DALO, une réflexion a-t-elle été menée sur les différentes mesures d'accompagnement vers et dans le logement qui pourraient être prescrites ?

JBC : Pas à ma connaissance. Mais j'entrevois déjà des points

d'amélioration concernant le travail de la Commission de Médiation du DALO dans le Rhône.

Il faudrait notamment que le Grand Lyon se donne les moyens d'y siéger, en élaborant un accord collectif intercommunal. Il s'agit de mieux impliquer les communes du département qui ne connaissent pas le DALO ou qui pensent qu'elles ne sont là que pour accueillir

les publics les plus pauvres. Si le relogement des ménages de la Commission de Médiation s'impute sur le contingent préfectoral, la loi DALO pose le principe d'une obligation collective de trouver des solutions pour les ménages prioritaires, et prône également la mixité sociale. L'organisation pourrait être améliorée afin que les ménages aient les propositions de logement les plus adaptées à leur besoin en termes de localisation et de typologie. En matière de construction de logements, il est nécessaire que les maires satisfassent à leurs obligations issues de la loi SRU. Il faudrait ensuite que le préfet puisse mobiliser l'ensemble de son contingent de logements réservés au bénéfice des ménages prioritaires dans les conditions définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009, en particulier pour ce qui est des réservations en flux générées par la mobilité dans le parc social.

L'ARCHE : Que peut-on dire du travail de la Commission de Médiation ?

JBC : La Commission se réunit une fois par semaine, en fonction du nombre de dossiers à traiter et

pour rester dans un délai d'examen des dossiers que j'ai fixé à trois mois. Il ne faut pas oublier que des gens souffrent et que nous sommes là pour leur rendre service. Au cours d'une réunion, nous traitons 120 dossiers, 10 à 30 sur l'hébergement, 40 à 60 sur le logement. Quand on regarde le fonctionnement global du dispositif, il faut souligner que l'Etat fait des propositions dans un délai de moins de quatre mois.

En revanche, près de 20 % des personnes refusent les propositions parce qu'elles estiment que le quartier n'est pas approprié à leur problématique : soit par peur du dit quartier, soit que le logement ne leur convient pas. La surface et le confort sont quelques-unes des raisons invoquées.

A l'étude d'un dossier, il m'arrive de demander des approfondissements, notamment pour trouver des solutions à des situations d'expulsion, pour éviter un dépôt de plainte contre des familles trop « bruyantes » ou pour connaître les démarches réalisées par le travailleur social en charge d'accompagner un ménage.

Et puis nous avons des dossiers qui ne sont pas recevables, parce qu'aucune demande n'a été déposée par le requérant auprès d'un bailleur ou au SIAL (Service Inter-Administratif du Logement) avant de saisir la commission de médiation, ou que la personne entame à peine ses recherches : le DALO est un dispositif de recours et non une filière supplémentaire d'accès au logement social.

L'ARCHE : Comment se situe le département du Rhône sur le plan national ?

JBC : S'agissant des délais de traitement des recours, nous apportons des réponses assez rapides. Il y a deux départements tendus dans la région, l'Isère et le Rhône. Pour vous donner une indication, le département du Rhône a reçu près de 52 % des recours déposés dans la Région alors qu'il ne repré-

sente que 28 % de la population. Sans vouloir nous mettre en avant, des douze départements « tendus », c'est dans le Rhône que cela fonctionne le mieux. Une véritable organisation a été mise en place par mon prédécesseur et les préfets successifs. Il faut également souligner le rôle du SIAL, qui préexistait à la mise en place du DALO, et qui est un outil très efficace pour reloger rapidement les personnes. C'est avec l'hébergement que l'on a le moins de flexibilité, notamment en raison de la règle de la continuité de l'hébergement, de l'importance de la demande et des faibles capacités d'accueil.

Enfin, il faudrait développer des offres de logements transitoires, avec de la sous-location et un accompagnement social global. Il ne faut pas se cantonner au seul problème de l'hébergement. Le diagnostic social fait dans le cadre du DALO devrait comprendre la santé, le logement et l'emploi. Pour une insertion durable, il faut que les gens aient un travail, enfin pour ceux qui peuvent travailler bien sûr.

Parmi les autres sujets de réflexion que nous avons, il y a celui des niveaux de loyers accessibles aux ménages les plus modestes ou mal solvabilisés par les aides au logement, dans le cas de familles monoparentales, par exemple. Certaines ont besoin d'un T5, T6. Or l'offre nouvelle reste relativement chère (puisque les loyers sont fonction de la taille des logements). Parmi les solutions il faut donc poursuivre le développement des logements très sociaux à loyer minoré, mais aussi trouver des formes de médiation entre les bailleurs et les locataires, et, sans doute, mettre en place des accompagnements pour aider les locataires à mieux gérer leurs ressources.

L'ARCHE : Selon vous, quelles sont les conditions qui permettraient d'accroître les résultats du DALO ?

JBC : Si l'on veut pouvoir réduire les « files d'attente », il faudrait que les requérants puissent revenir à l'emploi, avec des ressources au moins équivalentes au SMIC.

Disant cela, j'exprime une question d'éthique et de responsabilité collective. Il faut remettre la notion de droits et devoirs au cœur de nos actions. A partir du moment où la collectivité donne une allocation à quelqu'un, ou qu'elle l'accompagne, il faut qu'en contrepartie la personne fournisse un effort pour trouver des solutions. C'est une notion qui n'est malheureusement pas très affirmée quand il s'agit de remettre la personne en relation avec le monde du travail.

Le deuxième élément qui me paraît très important pour obtenir de meilleurs résultats pour la mise en œuvre du DALO, c'est qu'il y ait un consensus politique autour de ces notions d'intérêt général que sont le logement et l'hébergement. Il est nécessaire que les trois acteurs centraux, c'est-à-dire le Grand Lyon, le Conseil général et le Préfet de Région, s'entendent sur ces questions. A défaut, compte tenu des prochaines échéances, chacun reprendra sa « casquette » et, in fine, ce sont les usagers qui en pâtiront.

La troisième condition, c'est la mise en place d'une véritable gouvernance avec un pilotage par l'État, partagé par le Conseil Général et le Grand Lyon. Il faut faire un nouveau Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) avec trois entrées – le logement, l'emploi, la santé – puisque ce sont les mêmes publics. Aujourd'hui, les gens n'y comprennent pas grand-chose alors qu'ils n'aspirent qu'à retrouver une situation stable. Il faut ouvrir la voie de l'insertion professionnelle durable pour les personnes qui sont en âge de travailler. Il est nécessaire de mettre en place des plans d'action partagés et paramétrés avec des tableaux de bord. Si l'on veut pouvoir piloter des dispositifs, il faut se fixer des objectifs communs. Ils n'existent pas actuellement. ■

J.D.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Institué par la Loi du 5 mars 2007, le Droit Au Logement Opposable (DALO) est effectif dans le département du Rhône depuis le 1^{er} janvier 2008. Pour se voir attribuer un logement ou un hébergement, les demandeurs qui résident sur le territoire dans des conditions définies par voie réglementaire, peuvent exercer deux types de recours : un recours amiable devant la Commission Départementale de Médiation, puis en cas de décision favorable non suivie de l'attribution, un recours contentieux devant le tribunal administratif.

La commission dispose d'un délai de 6 semaines pour rendre sa décision dans le cas d'une demande d'hébergement durable et de 6 mois pour une demande de logement. En cas de reconnaissance du caractère urgent et prioritaire de la demande, le Préfet dispose des mêmes délais pour proposer un hébergement ou un logement.

Quelles sont les conditions pour bénéficier du Droit Au Logement Opposable ?

Peuvent être reconnues prioritaires pour se voir proposer un logement, les personnes qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- dépourvues de logement
- menacées d'expulsion sans possibilité de relogement ;
- hébergées dans une structure d'hébergement ou logées de manière temporaire dans un logement ou un logement-foyer, en attendant un logement définitif ;
- logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ;
- logées dans un local manifestement sur-occupé ou non décent à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou d'avoir soi-même un handicap ;
- demandeur de logement locatif social depuis un délai supérieur au délai « anormalement long de 24 mois » et n'ayant pas reçu de proposition adaptée à ses besoins à l'issue de ce délai. Dans ce cas, pour pouvoir faire le recours, la personne devra être inscrite comme demandeur de logement social et avoir une attestation d'enregistrement de sa demande avec un numéro unique.

La commission peut aussi estimer qu'une offre de logement classique n'est pas adaptée, et qu'un accueil dans un hébergement doit être proposé. ■

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI DU 18 AVRIL 2011

STATUANT SUR L'EXERCICE 2010



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a tenu sa 60^{ème} Assemblée Générale dans les salons de l'Hôtel du Département du Rhône, sous la présidence de Michel MERCIER, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés, Président du Conseil général du Rhône, et en présence d'Alain MARC, Préfet délégué pour l'Égalité des Chances auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes, et de nombreux élus et acteurs du monde économique et social du département.



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

MEMBRES DU BUREAU

- Monsieur **Benoît VIANNAY**, Président
- Monsieur **Alain BERGER**, Vice-président
- Monsieur **Xavier LEVRAT**, Vice-président
- Madame **Marie-Colette COUDRY**, Secrétaire
- Monsieur **Pierre CHEVALLIER**, Trésorier
- Monsieur **Michel PAILLARD-BRUNET**, Trésorier adjoint
- Père **Christian DELORME**, Administrateur - Chargé de mission / Représente le Service Diocésain de la Solidarité
- Monsieur **Marcel DUC**, Administrateur - Chargé de mission
- Madame **Monique ESCOFFIER-ROY**, Administrateur - Chargée de mission
- Monsieur **Marc CHIZELLE**, Membre associé - Chargé de mission
- Monsieur **Maurice CHESNÉ**, Membre d'honneur - Chargé de mission

ADMINISTRATEURS

- **BANQUE ALIMENTAIRE du Rhône**, représentée par son Président (M. **Patrick DE LA TULLAYE**), Administrateur
- Monsieur **Bernard BOURRON**, Administrateur
- **COMITE DES AMIS du FOYER** représenté par son Président M. **Thierry DE LA TOUR D'ARTAISE**, Administrateur
- Madame **Ginette DREVET**, Administrateur
- Monsieur **Jean-Pierre FUES**, Administrateur
- Monsieur **Daniel GOUFFÉ**, Administrateur
- **HABITAT & HUMANISME-Rhône** représenté par M. **Hubert QUENETTE**, Administrateur
- Madame **Michèle LOUIS**, Administrateur
- Madame **Martine ROURE**, Administrateur
- Monsieur **Jean-Claude THIOILLIER**, Administrateur
- **SOCIETE DE ST-VINCENT-DE-PAUL** représentée par Monsieur **Jean-Noël GALLOIS**, Administrateur

MEMBRES ASSOCIÉS

- Madame **Marie-Pierre CAILLE**
- Monsieur **Jean-Bernard COFFY**
- Monsieur **Jean-Noël JOATTON**
- Monsieur **Dominique MENTRÉ**
- Monsieur **Gérard SCHMITT**
- Monsieur **Guy TENDIL**

Michel MERCIER, a rappelé à cette occasion les liens qui unissent le Conseil général au FOYER : « Vous savez la nature sincère et profonde de l'attachement qui unit le département à votre association. Ce lien se renouvelle, se nourrit chaque année de toutes les actions que nous menons ensemble. Nos compétences respectives se rejoignent sur le thème de la solidarité sociale : l'insertion, le logement des plus démunis, le suivi des personnes et des familles en difficulté, l'accès pour tous aux soins médicaux. [...]. Ces actions sont toutes aussi nécessaires les unes que les autres au vivre ensemble dans notre département. »

Pour **Alain MARC**, nouvellement nommé : « J'ai noté quelques uns des mots qui caractérisent votre association : héberger, secourir, reconforter, insérer... des mots que l'on peut rassembler sous le terme « Aider nos concitoyens ». Les aider avec efficacité, en s'adaptant de façon permanente à leurs

besoins. Les publics que vous accompagnez constituent une priorité, et je crois que vous saurez trouver à vos côtés l'État, avec l'aide des collectivités concernées, du Conseil Général, de la Mairie, du Grand Lyon.

Avec 1.500 bénévoles, votre association montre qu'à Lyon, la solidarité n'est pas un vain mot, et que c'est l'esprit de cœur qui vous anime ! »

En clôture de l'Assemblée, **Bruno LACROIX**, Président du Conseil Économique et Social Régional de Rhône-Alpes, a présenté un état de la précarité dans la région et une réflexion sur les causes et moyens pour sortir de l'exclusion.

Vous trouverez un extrait du Rapport Moral et du Rapport d'Activité ainsi que le Rapport du Trésorier concernant l'exercice 2010 dans les pages qui suivent.

J.D.

L'INTÉGRALITÉ DES RAPPORTS CONCERNANT L'EXERCICE 2010 SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE DU FOYER, RUBRIQUE TÉLÉCHARGEMENT : WWW.FNDSA.ORG

EXTRAIT DU RAPPORT MORAL 2010



FÊTER LES 60 ANS DU FOYER, 60 ANS D'ACCOMPAGNEMENT

Tout au long de l'année 2010, une série d'événements ont illustré les 60 ans du FOYER, pas tant pour nous féliciter que pour mieux faire connaître et reconnaître notre travail concernant l'hébergement, l'accueil, l'accompagnement et l'insertion des plus démunis, et aussi pour sensibiliser l'opinion, alerter les consciences et ainsi montrer que le chemin pour supprimer la misère est long et difficile dans une société qui rejette ceux qui sont différents de soi.

Pour répondre à cela, un certain nombre d'actions ont été réalisées tout au long de l'année, mobilisant salariés, bénévoles et des passagers.

« MIEUX ACCUEILLIR » LES PERSONNES ET LES FAMILLES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES QUI VIENNENT À NOUS

Il y a de plus en plus de personnes en grande difficulté dans le Rhône. Le « 115 » a enregistré une augmentation de plus de 35% des demandes d'hébergement en 2010. Elles proviennent de per-

sonnes d'origines très diverses, qui arrivent majoritairement d'Europe centrale et d'Afrique, et que l'on appelle les migrants, les déboutés, les sans-papiers.

Ils ont tous un point commun, c'est d'être à la rue. Les accueillir, c'est aussi nous adapter à leurs cultures, leurs modes de vie et faciliter leur intégration en leur proposant un parcours adapté à chacun, donc « **mieux accueillir** ».

Mieux accueillir, ce fut construire des structures supplémentaires, comme à Villefranche-sur-Saône ou la Maison de Rodolphe, pour l'hébergement et l'accueil de jour, structures adaptées aux besoins de nos passagers, différents si l'on est un homme isolé ou une famille, ou un homme avec son chien, en bonne santé ou malade.

Mieux accueillir, ce fut, durant la période hivernale, créer jusqu'à **250 places supplémentaires**, en louant des places d'hôtel sur nos fonds propres, repousser les murs de nos centres d'hébergement d'urgence et aussi accueillir plusieurs fois dans un gymnase de la Ville de Lyon plus de 100 personnes. Nos équipes ont ainsi montré leurs compétences, leur

réactivité dans des circonstances parfois difficiles. Qu'elles soient ici remerciées.

Mieux accueillir, nécessite des moyens financiers. En 5 ans, le budget du FOYER est passé de 7,5 M€ à 13 M€, soit une progression de +70 %, ce qui est aussi un indicateur de l'évolution de l'exclusion. Il est assuré, en plus des financements de l'Etat et des Collectivités, par la générosité des donateurs, grâce aux legs qui servent à financer nos investissements, grâce aussi à nos activités marchandes dont le développement a suivi nos besoins. Remercions ici tous ceux, et plus particulièrement les bénévoles, qui contribuent au financement de nos actions.

LE « MIEUX ACCUEILLIR » SE POURSUIVRA EN 2011

Mieux accueillir, ce sera le lancement au **122 rue de Gerland** (Lyon 7^{ème}) de la reconstruction de l'Auberge des familles (50 places d'hébergement), la création de 12 chambres/studios relais et de 16 appartements du F2 au F5.

Mieux accueillir, ce sera la mise en place d'une « **plateforme urgence** », dispositif permanent mobilisable dès que nécessaire et de façon immédiate.

Mieux accueillir, ce sera la poursuite de notre **plan d'actions 2008-2011**, et la préparation du plan 2012-2015...

On pourrait décliner encore davantage ce « mieux accueillir » et y ajouter du « plus accueillir » dans un monde en perpétuel changement, (r)évolution qui se traduit toujours par plus de misère, d'exclusion.

Que tous soient ici remerciés pour leur implication, leur dévouement au service du FOYER ou comme « serveurs » de ceux qui viennent à nous.

Benoît VIANNAY, Président

EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITE 2010

VEILLE SOCIALE TÉLÉPHONIQUE LE 115 DU RHÔNE

Quelques chiffres :

- Nombre total d'appels :271.984
- Nombre d'appels pour un hébergement :195.902
- Signalements :2.301
- Places distribuées :141.648
- Personnel :10,75 ETP
- Budget annuel :441.922 €
- Financement :
 - Etat99 %
 - FOYER1 %



HÉBERGEMENT D'INSERTION

Quelques chiffres :

- Capacité d'accueil :384 places
- Nuitées :133.493
- Durée moyenne de séjour : ..181 nuits
- Personnes différentes accueillies : ..739
- Personnel :30,23 ETP
.....110 bénévoles
- Budget annuel :4.232.718 €
- Financement :
 - Etat :41%
 - Conseil Général du Rhône :18 %
 - Participation des usagers :10 %
 - FOYER :22 %

HÉBERGEMENT D'URGENCE

Quelques chiffres :

- Capacité d'accueil :294 places
- Nuitées :91.993
- Durée moyenne de séjour : ..38,6 nuits
- Personnes différentes accueillies : ..2.381
- Personnel :32,42 ETP
.....310 bénévoles
- Budget annuel :3.211.770 €
- Financement :
 - Etat55 %
 - Ville de Lyon10 %
 - Conseil général du Rhône8 %
 - CAVIL1 %
 - FOYER20 %

ATELIER D'INSERTION

Quelques chiffres :

- Nombre de postes en Ateliers :80
- Ateliers : Polyvalent, Nettoyage, Maintenance, Cuisine, Collecte, Recycleries et Tri (textile et objets).
- Personnes différentes accueillies (CUI / CAE / EI / AVA) :256
- Accès à l'emploi (CUI / CAE / EI) : ..18,6 %
- Volumes produits :
 - Textile :1.086 Tonnes
 - Collecte :4.334 m³
 - Repas :224.000
 - Draps lavés :122.000
- Personnel :13 ETP
.....20 bénévoles
- Budget annuel :2.169.326 €
- Financement :
 - FOYER :56 %
 - Etat :39 %
 - Conseil Régional Rhône-Alpes : ..5 %

ACCOMPAGNEMENT

Mission : affirmer un mode d'accompagnement spécifique et global (emploi, formation, logement, santé, administratif, financier, éducation, liens familiaux...), caractérisé par le respect de la dignité de la personne.

L'accompagnement est une mission transversale et une activité présente au cœur de toutes les autres.

ACCUEIL DE JOUR

Quelques chiffres :

- Capacité d'accueil :300 places
- Passages63.863
- Moyenne de fréquentation :251 personnes par jour
- Douches :7.170
- Colis alimentaires :7.719
- Personnel :15,7 ETP
.....134 bénévoles
- Budget annuel :1.007.181 €
- Financement :
 - Etat59 %
 - Ville de Lyon10 %
 - Conseil général du Rhône3 %
 - CAVIL1 %
 - FOYER19 %



BRIC À BRAC

Quelques chiffres :

- Implantations dans le Rhône :6
- Clients :100.000
- Personnel :620 bénévoles
- Chiffre d'affaires :2,283 M€

SANTÉ

Quelques chiffres :

- Lits de repos12 places
- Durée moyenne de séjour : ..26.9 jours
- Nuitées :3.760
- Personnes différentes140
- Point Santé :11.361 soins
- Soins infirmiers9.836
- Actions médecins1.525
- Démarches de coordination252
- Lieu Hygiène :
 - douches médicalisées :778
- Personnel :4 ETP
.....22 bénévoles
- Budget annuel :307.997 €
- Financement :
 - Etat60 %
 - Ville de Lyon9 %
 - FOYER30 %

RAPPORT DU TRÉSORIER 2010

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Nos activités se sont développées encore cette année de 8,4 % pour faire face aux besoins croissants exposés dans notre rapport d'activité.

Le montant global des ressources de fonctionnement est de 12.643 K€ (+ 979 K€). Les subventions directes pour les activités sociales sont de 6.530 K€ (+ 4,5 %) et représentent 51,6 % (contre 53,5 % l'année précédente) de nos ressources dont :

- Etat 72,8 %
- Conseil général du Rhône. 16,0 %
- Ville de Lyon 7,4 %
- Conseil Régional Rhône-Alpes 1,5 %
- Divers 2,3 %

Les Bric à Brac, à 2.283 K€, apportent 18 % de nos ressources, en progression de 22 % avec le redéploiement de Vaise.

Les dons et quêtes, incluant les Arbres de la Solidarité, représentent 1.690 K€ en progression de 3,4 %.

Les dépenses **de fonctionnement**, 12.614 K€, progressent de 9 %.

Les amortissements et provisions augmentent de 225 K€, ils comprennent 348 K€ de dotation aux fonds dédiés pour les Arbres de la Solidarité.

Le résultat **de fonctionnement** reste positif de 29 K€.

Compte de résultat résumé

	2010	2009	variation
Produits de fonctionnement			
Subventions activités	6 530	6 246	284
Subventions emplois aidés	981	647	334
Produits d'activités	2 283	1 869	414
Dons & quête	1 690	1 634	56
Autres produits	1 159	1 268	-109
Total recettes	12 643	11 664	979
Charges de fonctionnement			
Charges de personnel	6 207	5 469	738
Charges externes	4 401	4 269	132
Impôts et taxes	80	138	-58
Amortissements et provisions	1 926	1 701	225
Total dépenses	12 614	11 577	1 037
Résultat de fonctionnement	29	87	-58
Résultat financier	213	456	-243
Résultat courant	242	543	-301
Résultat exceptionnel	2 222	3 109	-887
Résultat de l'exercice	2 464	3 652	-1 188
	Excédent	Excédent	

Le **résultat exceptionnel**, 2.239 K€, est dû pour l'essentiel à des reprises de fonds dédiés liées aux investissements à Villefranche-sur-Saône.

LE BILAN

Les immobilisations nettes augmentent de 878 K€ suite à l'acquisition de Villefranche-sur-Saône pour l'essentiel.

La trésorerie a légèrement diminué de 197 K€ à la suite des investissements en cours, la réserve sera en partie absorbée par les investissements prévus, notamment à Gerland.

Bilan résumé		(en 000 €)	
ACTIF	2010	2009	PASSIF
Terrains	3 747	3 747	Fonds associatif
Constructions	10 637	10 306	Résultat
Autres immobilisations	8 003	7 455	Fonds permanents
Total immobilisations	22 387	21 508	Provisions
Disponibilités	17 281	17 478	Fonds dédiés
Autres Actif circulant	777	639	Emprunts
Total actif	40 445	39 625	Autres dettes
			Total passif
			40 445
			39 625

L'AFFECTATION DES RESSOURCES

Le coût restant à la charge du FOYER pour les actions sociales, après déduction des diverses subventions et autres produits affectés, est de 3.355 K€, se répartissant, comme le fait ressortir le tableau du Compte d'Emploi annuel des Ressources, et précisant ainsi l'affectation des dons et produits des Bric à Brac à nos « métiers » principaux :

- Hébergement d'Urgence 658 K€
- Hébergement d'Insertion 949 K€
- Accueil de Jour 195 K€
- Atelier d'Insertion 1.459 K€
- Veille sociale Téléphonique 1 K€
- Santé 93 K€
- **Total** **3.355 K€**

LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC PAR TYPE D'EMPLOIS						2010
EMPLOIS	2010	Emplois de BP = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur BP	RESSOURCES 2010	Ressources collectées sur BP = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur BP
				REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		5 297 623
1 - MISSIONS SOCIALES			3 355 056	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		
Hébergement d'Urgence	3 211 770		657 551	1.1. Dons et legs collectés		
Accueil de jour	1 007 181		195 420	- Dons manuels non affectés	1 011 002	1 011 002
Hébergement d'Insertion	4 232 718		948 620	- Dons manuels affectés	147 818	147 818
Atelier d'Insertion	2 169 326		1 459 375	- Dons manuels affectés - Arbres	347 747	128 787
(dont Bric à Brac)				- Dons affectés - ISF - Insertion	114 793	114 793
Santé	307 997		92 785	- Legs et autres libéralités non affectés	68 875	68 875
115 (Veille Sociale Téléphonique)	441 922		1 305	- Legs et autres libéralités affectés	49 552	0
				1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
				- Activité des Bric à Brac	2 283 464	2 283 464
				Sous-total	4 023 251	3 754 739
2 - FRAIS DE RECHERCHE DES FONDS				2 - Autres fonds privés		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	31 813		31 813	3 - Subventions & autres concours publics		6 529 690
2.2. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	79 533			4 - Autres produits		
				- Participations des usagers		494 763
				- Transferts de charges		1 107 686
				- Recettes diverses		414 279
				- Produits exceptionnels		2 568 955
				- Produits financiers		333 121
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				1 - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT		15 471 743
Frais financiers	703 010		703 010	II - REPRISÉS DES PROVISIONS		123 103
	120 268			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		4 551 069
SOUS-TOTAL			4 089 880	IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		-1 927 299
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT		12 305 539		V - INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS		445 676		VI - TOTAL GENERAL	20 145 915	
III - ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		2 623 770				
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		4 770 931				
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			2 315 586			
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			-1 213 773			
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			5 191 693	VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		5 191 693
				SOLDES DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		1 933 369
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Missions sociales	2 661 814			Bénévolat		2 748 572
Frais de recherche de fonds	62 376			Prestations en nature		0
Frais de fonctionnement et autres charges	80 221			Dons en nature		134 130
Total	2 804 411			Total		2 882 702

MERCI !

→ *Tout au long de l'année, de nombreuses personnes, des fondations, des sociétés, nous accompagnent dans notre mission auprès des plus démunis. Ces établissements soutiennent activement LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par des dons financiers ou en nature.*

ADN : Depuis septembre 2010, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est partenaire de l'Agence du Don en Nature, association qui récolte des dons en nature auprès d'entreprises et les distribue à des associations. Grâce à ce partenariat récent, LE FOYER va pouvoir contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil des plus démunis. Merci à ADN pour son soutien.

AÉROPORTS DE LYON : Les aéroports nous ont fait don de chariots de transport de bagages, d'écrans de présentation, et d'ordinateurs qui nous ont permis de renouveler l'ensemble des matériels des cyberespaces dédiés aux personnes en difficulté. Merci pour leur générosité !

DES ENTREPRISES « LUMINEUSES » : Nombreux sont ceux qui ont participé à la réalisation de la fresque lumineuse à l'occasion des Lumignons du Cœur le 8 décembre 2010. Parmi les généreux mécènes qui nous ont permis de réaliser cette belle manifestation, nous pouvons citer : Areva, Revillon, Lenoir Métallerie, Avenance, CitéCréation, Greenstyle, JC Decaux, Kéolys, APICIL, M6 Web, Merck, Groupe SEB, TNT express, Hôtel Accor - Formule 1, Château Mentone...

IKEA : 2010 a été l'année de l'ouverture d'une nouvelle structure d'hébergement d'urgence à Lyon : la Maison de Rodolphe. Créée à l'initiative d'Alain MÉRIEUX, cet établissement permet l'accueil de familles en errance et d'hommes isolés avec animaux, une première sur l'agglomération lyonnaise. Le magasin IKEA Saint-Priest a souhaité participer à ce projet exemplaire en aménageant la partie repas et lieux de vie destinés aux familles. Ce don de mobilier contribue à un environnement favorable au sein de la structure et gonfle l'estime

de familles souvent mises à mal par un parcours de vie chaotique et déstructuré. LE FOYER remercie le magasin IKEA Saint-Priest et l'ensemble de ses salariés et espère la continuité de cette collaboration.

L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LA SNCF AUX CÔTÉS DU FOYER :

Un groupe « Couture » fonctionne à Vénissieux dans les locaux de l'Action sociale SNCF depuis plusieurs mois. Une dizaine de couturières réalisent bénévolement les travaux demandés : réparation de vêtements, retouches, confection de draps sacs etc.

Par ailleurs, depuis septembre dernier, l'ABCF Rhône Alpes a créé un nouveau service dans ses locaux, 170 Cours Charlemagne 69002 LYON : des bénévoles remettent en état des appareils audio-vidéo qui sont ensuite vendus dans les Bric à Brac.

LA COMÉDIE DU PAMPLEMOUSSE :

Les acteurs de la Comédie du Pamplemousse ont fait le déplacement de Paris pour jouer à Lyon « Le Capitaine Fracasse » tiré du roman de Théophile GAUTIER et adapté et mis en scène par François de LA BIGNE, au profit du FOYER et d'autres associations, les 15 et 16 janvier. Merci pour ce moment sympathique et solidaire !

LA FONDATION GROUPE SEB :

Une nouvelle fois, la fondation Groupe SEB est à nos côtés pour soutenir les familles que nous hébergeons. De nombreux produits ménagers et électroménagers ont été fournis gracieusement pour l'équipement de la Maison de Rodolphe, structure

d'urgence récemment ouverte dans le 8ème arrondissement de Lyon. Nous remercions vivement la fondation Groupe SEB pour ce don qui contribue à la qualité de vie des familles hébergées.

LA FONDATION MAZARS :

En novembre 2010, la fondation MAZARS a participé financièrement aux travaux de réhabilitation d'une ancienne usine pour y créer une structure à Villefranche-sur-Saône. L'ouverture de ce nouveau lieu a permis d'accroître notre capacité d'hébergement sur le département du Rhône. Nous remercions chaleureusement la fondation pour ce geste généreux qui permet au FOYER d'accueillir dans de bonnes conditions des personnes en difficulté.

SANOFI PASTEUR :

Dans le cadre du volet de ses actions humanitaires, Sanofi Pasteur a choisi de soutenir l'action des Accueils de Jour du FOYER, et notamment celle de la Rencontre. L'accent est mis sur la mission d'accueil, d'accompagnement et d'insertion de la population sans abri, en particulier en faveur des personnes vivant en errance de façon visible sur les pentes et le plateau de la Croix Rousse. LE FOYER remercie grandement Sanofi-Pasteur pour ce soutien dans nos actions d'insertion quotidiennes.

1000 COUVERTURES AVEC LE LIONS CLUB :

Les 11 et 12 décembre 2010 à la Croix-Rousse, le Lions club Lyon Lafayette s'est mobilisé pour relever le défi de collecter 1000 couvertures destinées aux passagers du FOYER. ■

TOUTES CES ACTIONS GÉNÉREUSES SONT BIENVENUES, ELLES PERMETTENT AU FOYER DE POURSUIVRE CHAQUE JOUR L'ACCUEIL DE PERSONNES EN DIFFICULTÉ.

UN GRAND MERCI AUX DONATEURS

Suite à nos 2 appels annuels, vous avez généreusement répondu aux demandes d'aide au financement de nouvelles places d'hébergement. Plus de 4.500 donateurs nous ont adressé leurs dons. En cette période de crise, les sommes perçues ont augmenté d'environ 3%. De nouveaux donateurs et surtout des jeunes viennent grossir le nombre de nos fidèles amis. Si les dons mensualisés progressent, ceux en ligne par carte bleue s'affirment chaque année, un bon encouragement à la modernité.

Par notre gestion, nous essayons avec le plus de transparence de bien cibler la destination des fonds que les donateurs nous ont confiés. Bien gérer entraîne de la rigueur et de l'efficacité dans un esprit de pauvreté comme le souhaitait Gabriel ROSSET. Nous n'oublions pas les donateurs de la collecte à domicile ainsi que ceux qui déposent leurs dons dans les locaux du FOYER tout au long de l'année. Cela nous permet de combattre la misère qui se présente à nos portes et avec le surplus d'approvisionner les Bric à Brac.

Encore une fois nous vous remercions pour votre très grand soutien qui pérennise l'avenir du FOYER, car sans vous rien ne serait possible. ■

Michel LÉVY

LA VILLE DE LYON A L'ÉPOQUE DE GABRIEL ROSSET

2^{ÈME} PARTIE : LE RADICALISME POLITIQUE LYONNAIS



Suite de l'intervention du père **Jean COMBY**, professeur émérite d'histoire de l'Église lors du Colloque Gabriel ROSSET qui s'est tenu à Lyon en mai 2010 (1^{ère} partie in *L'Arche* 228).

LE RÈGNE D'ÉDOUARD HERRIOT DE 1905 À 1940

A partir de 1881, Lyon a retrouvé son unité administrative ; la ville aura deux maires GAILLETON et AUGAGNEUR. AUGAGNEUR démissionnera en 1905 pour devenir gouverneur de Madagascar, HERRIOT lui succèdera.

Édouard HERRIOT, né à Troyes en 1872, venu à Lyon en 1896 comme professeur au Lycée Ampère, épousa une Lyonnaise de la bonne société (Blanche REBATEL). Il sera maire de Lyon jusqu'à sa mort en 1957, avec une interruption de 4 ans pendant la guerre (1940 à 1944).

HERRIOT se voulait à la fois modéré et soucieux d'initiatives dans sa gestion municipale. L'architecte officiel, Tony GARNIER, proposera un vaste programme d'urbanisme. Dans une perspective d'avenir, HERRIOT créera, en 1916, la Foire de Lyon. En 1919, les socialistes auront la majorité au conseil municipal. Ils seront divisés vis-à-vis de la III^e internationale (1920) à l'origine du parti communiste français. HERRIOT qui a renoncé à l'annexion de Villeurbanne par Lyon sera en bons termes avec le maire socialiste GRAND-CLÉMENT (« le médecin des pauvres ») qui a opté pour la III^e internationale. Avec Lazare GOUJON, nouveau maire socialiste en 1924, Villeurbanne deviendra une référence de socialisme municipal.

HERRIOT montrera des contradictions politiques nationales et locales : membre du gouvernement de droite de POINCARÉ, leader du Cartel des Gauches qui ravivera la politique anticléricale de 1924, finalement les divisions entre ses adversaires permettront son maintien à la mairie de Lyon.

LYON DANS LA GUERRE (1940-1945)

A Lyon, les hospitalisations augmenteront, comme la mortalité : 15% (1940) à 18,50% (1944). 2.900 lyonnais seront prisonniers, 12.000 ouvriers sur 240.000 partiront en Allemagne (STO) 4.000 ne reviendront pas ; 2.000 rhodaniens seront déportés dont la moitié ne reviendra pas, parmi eux 700 juifs lyonnais mais il faut ajouter les 12.000 juifs réfugiés à Lyon qui n'étaient pas comptabilisés dans la population lyonnaise. Ainsi, l'ensemble des pertes pour faits de guerre (exécution, bombardements...) est estimé à 8.000 personnes, soit 1% de la population de l'agglomération (2% pour l'ensemble de la France). 1.200 immeubles sur 40.000 seront détruits.

Sur le plan politique, en juin 1940, la majorité des parlementaires du Rhône voteront contre l'attribution des pleins pouvoirs à PÉTAÏN. Venu en visite à Lyon les 18 et 19 novembre 1940, PÉTAÏN sera acclamé par 150.000 personnes.

Brièvement, citons les mouvements de résistance à Lyon : *Le Coq enchaîné*, *Franc-tireur*, *Combat*, *Témoignage chrétien* ; la rafle des juifs étrangers à Lyon le 20 Août 1942 et la protestation du Cardinal GERLIER ; l'interruption de la publication du Progrès ; l'arrestation de Jean MOULIN, le 21 juin 1943 ; les exécutions de juillet-août 1944 place Bellecour, à St Genis-Laval ;

la libération de Lyon, le 3 septembre. En visite à Lyon le 14 septembre 1944, le général DE GAULLE donnera à la ville le titre de « capitale de la Résistance ».

HERRIOT, LE MAIRE ÉTERNEL ET SON SUCCESSEUR LOUIS PRADEL

Édouard HERRIOT déporté en Allemagne en août 1944 fut remplacé provisoirement par Justin GODARD (1871-1956). De retour en mai 1945, il pourra reprendre sa place. Le quotidien *Le Progrès* reparaitra sous le n° 30.038. *Le Nouvelliste* qui a soutenu Vichy sera supprimé et l'on verra une nouvelle presse issue de la résistance, *La Voie du Peuple*, communiste.

Limitées quelques mois au parti communiste, au MRP, à la SFIO, les forces politiques vont se diversifier dès 1947 avec le raz de marée RPF (DE GAULLE) aux élections municipales. HERRIOT mourra le 26 mars 1957, s'en suivra une controverse sur sa conversion présumée par le cardinal GERLIER. Ses funérailles sur la place Bellecour (100.000 personnes) seront grandioses.

Louis PRADEL, vieux compagnon du maire défunt, ancien résistant, étiqueté radical-socialiste, succèdera à HERRIOT le 14 avril 1957. Son adjoint sera Charles BÉRAUDIER, second de Jacques SOUSTELLE, leader du RPF. Le temps de la cinquième République est arrivé. Pour les élections, PRADEL établira des listes P.R.A.D.E.L. largement ouvertes, le pradélisme sera désormais un rassemblement au-dessus des partis. L'urbanisme pradélien, parfois décrié, est bien connu : métro, centre d'échanges de Perrache etc. Louis PRADEL mourra le 27 novembre 1976, deux ans après Gabriel ROSSET¹.

A SUIVRE ... ■

1 - Lors de la séance du conseil municipal du 27 janvier 1975, peu de jours après le décès de Gabriel ROSSET, L. PRADEL déclarera : « En 1957, alors que nous avons décidé de nous attaquer aux bidonvilles [...] du quartier de Gerland, c'est grâce à M. ROSSET que nous avons pu réaliser rapidement leur destruction et assurer le relogement de tous les occupants. Pour honorer sa mémoire, je vous proposerai que son nom soit donné à un collège de notre ville... ». Ce qui fut fait. Le Collège Gabriel ROSSET a ouvert ses portes 76 rue Challamel Lacour à Lyon 7^{ème}, en 1978.

NOTRE-DAME DE LA TRANSFIGURATION, PRIEZ POUR NOUS !



→ Extraits de l'homélie de la Messe du FOYER à Fourvière le samedi 19 mars 2011

Amis du FOYER, une nouvelle fois nous sommes montés au sommet de cette colline de Fourvière. Depuis des siècles, hommes, femmes, jeunes et enfants de toutes conditions, trouvent du réconfort à venir prier ici Marie.

Nous sommes montés lourds de nos soucis, de nos souffrances, de nos angoisses. Lourds, aussi, des soucis et des détresses de tant et tant de nos frères humains dispersés sur la surface de la planète. Comment, tout particulièrement, ne pourrions-nous pas penser très fort à nos frères et sœurs du Japon, qu'une catastrophe naturelle d'une ampleur inédite a plongés dans un malheur insondable ?

Mais nous sommes, également, déjà légers ou, en tout cas, allégés grâce à notre foi, notre espérance, et grâce au secours du Seigneur qu'il nous est donné d'accueillir. Comme Pierre, Jacques et Jean, nous nous sommes laissé emmener par Jésus sur la montagne.

Ici sur cette colline, c'est à tout moment le temps de la Transfiguration.

Nous sommes là avec nos visages fatigués, soucieux, malades parfois. Nous sommes là avec, dans nos cœurs et nos esprits, les visages abîmés, défigurés de tant d'être chers ou simplement connus, rencontrés, aperçus. Pour nous, pour eux, nous espérons une transfiguration ! Pour eux, pour nous, nous attendons que les voiles de tristesse et de douleur soient ôtés ! Pour eux, pour nous, nous voulons que l'image de Dieu avec laquelle chacun a été façonné, apparaisse dans toute sa plénitude ! En venant au secours des pauvres des rues de notre agglomération et en créant LE FOYER, qu'a fait Gabriel ROSSET, sinon se mettre au service de la transfiguration de l'homme ? C'est là notre mission à nous aussi : transfigurer le monde !

Quand j'aime l'autre et quand je me laisse aimer par lui, oui je suis transfiguré ! Quand je regarde l'autre comme un frère malgré tout ce qui peut me séparer de lui, oui je me laisse transfigurer par l'amour de charité ! Quand je me fais serviteur au lieu de rester dans des positions de dominateur, oui je suis acteur de la Transfiguration divine ! Et l'homme blessé, soudain, peut laisser voir un peu de sa lumière divine ! Lui aussi est alors révélé comme « fils bien aimé » du Père éternel !

En cet instant, nous pouvons nous trouver heureux ou, au moins, apaisés. Ne sommes-nous pas dans

la Présence du Seigneur ? Ne sommes-nous pas dans la compagnie mystérieuse du Christ ressuscité et de Marie glorifiée ? Ne sommes-nous pas entre frères et sœurs, heureux de vivre, de prier et d'œuvrer ensemble ? Comme Pierre, hier sur la montagne de la Transfiguration, nous pourrions avoir envie de dire : « Il est heureux que nous soyons ici ! Dressons trois tentes... ». Restons là ! Ne bougeons plus ! Que cet instant de bonheur se poursuive, loin de tous les malheurs qui accablent nos jours et ceux des autres hommes !

Pierre, Jacques et Jean devront redescendre dans la plaine des souffrances et des combats des hommes. Ils seront, alors, amenés à dresser de nombreuses tentes, celles de l'Eglise. Celles où le pain et la fraternité se partagent. Celles où, dans l'hospitalité que peuvent s'offrir les hommes, s'expérimente aussi l'hospitalité de Dieu.

Nous aussi, avec LE FOYER, nous sommes dresseurs de tentes ! Les tentes de l'amour ! Les tentes où l'homme blessé et rejeté voit son inaliénable dignité reconnue et honorée ! Les tentes de la solidarité, où nous nous découvrons tous pauvres, nus, misérables ! Les tentes où servir devient la valeur principale, ainsi que l'a voulu Jésus.

Avec vous, amis de NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, je veux rendre grâce au Seigneur de l'Amour pour tout ce qu'il nous offre de vivre à la suite de Gabriel ROSSET ! Avec vous je demande le secours de la prière pour nous de Marie ! Notre-Dame de Fourvière, Notre-Dame des Sans-Abri, Notre Dame des Japonais, Notre-Dame Mère de tous les hommes, Notre-Dame de la Transfiguration, priez pour nous !

Amen. ■

Père Christian DELORME

JE CHERCHE **UN HOMME**

PHOTO : DIOGÈNE DANS SON AMPHORE, (GÉRÔME, 1860) / DR.

Je cherche un homme, disait Diogène, en parcourant les rues de sa ville, en plein jour, une lampe à la main. Il n'est pas de recherche plus pressante à tous les échelons de la société humaine, dans toutes les œuvres, dans toutes les écoles, dans tous les corps de l'Etat.

Un homme, c'est-à-dire quelqu'un qui soit capable d'un engagement et d'un attachement, qui sache

comprendre d'autres hommes, et se dévouer à eux, prendre une responsabilité, avoir de l'initiative, faire passer l'intérêt général avant son intérêt particulier, qui ne fasse pas passer la lettre avant l'esprit, et ne se retranche pas derrière un règlement ou une question de forme, qui ne soit pas inaccessible à la pitié, qui réponde aux avances de l'amitié, et même qui les prévienne, qui soit généreux et qui, en toute circonstance, donne plus qu'il ne demande,

qui réconcilie, qui apaise au lieu d'envenimer, qui ne se lave pas les mains des souffrances d'autrui, qui tienne plus qu'il ne promet, qui, ayant à résoudre de grands problèmes ne perde pas de vue les personnes, enfin, qui, en face d'un inconnu, éprouve, à un certain degré, ce qu'il ressent devant quelqu'un de sa propre famille. ■

Gabriel ROSSET
Extrait de l'Arche n°1 (1954)

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

- Accueillir en journée une personne : 15 € / jour
- Héberger une personne : 30 € / jour
- Insérer un jeune : 45 € / jour
- Offrir 30 repas : 60 €



Auberge des Familles – Photo Fabrice JANNIER

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES SANS ABRI

→ GRÂCE À VOS DONS

Vous pouvez soutenir LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par :

- Un chèque, un prélèvement automatique,
- Un don au titre de l'ISF
- Un contrat d'assurance vie en souscrivant une assurance vie dont le bénéficiaire est LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.
- Un legs, une donation, pour aider LE FOYER à construire des projets à long terme. Association reconnue d'utilité publique LE FOYER peut recevoir tous les legs et donations (actions, bijoux, immobiliers, mobiliers, etc) en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession. Demandez la documentation du FOYER ou renseignez-vous auprès de votre notaire.

Réduction d'ISF (Loi TEPA)

Tout don versé au profit des Ateliers et Chantiers d'Insertion du FOYER est déductible de votre ISF à hauteur de 75 % du montant don, dans la limite d'une réduction d'impôt de 50.000 euros (prochaine échéance à mi-juin).

Note : cette réduction ne se cumule pas pour les mêmes versements avec la réduction d'impôt sur le revenu. Mais il est possible d'utiliser chacun de ces dispositifs pour des dons différents.

Votre réduction fiscale :

■ Particuliers, votre réduction fiscale :

Si vous êtes imposable, défiscalisation jusqu'à 75 % de votre don dans la limite de 521 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année suivante.

Exemple : un don de 100 euros, ne vous en coûtera, après déduction fiscale, que 25 euros.

■ Sociétés, votre réduction fiscale :

Les dons au FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI donnent droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

→ EN OFFRANT VOTRE TEMPS

Devenir bénévole, c'est être acteur de la lutte contre l'exclusion tout en rejoignant une équipe dynamique et engagée pour :

- L'accueil de jour
- L'accueil du soir
- Le soutien scolaire
- La santé
- Les BRIC A BRAC
- L'animation
- Le transport et la collecte des dons
- Le vestiaire
- L'administration
- La communication
- La participation aux manifestations
- Etc...

Pour les **nouveaux arrivants** et **les bénévoles en activités**, une réunion d'information et d'orientation a lieu **tous les mercredis soir de 17h30 à 19h** au FOYER.

Elle se déroule en deux temps : réunion de présentation de l'association puis une rencontre individuelle.

Le Pôle Bénévoles vous fera découvrir toutes les possibilités de bénévolat au FOYER et vous guidera dans le choix de votre engagement en fonction des besoins du FOYER, de vos disponibilités et de vos envies.

→ Contact :
benevolat.fndsa@wanadoo.fr
Tél. 04 72 76 73 53
ou 04 72 76 73 85
Site internet : www.fndsa.org

→ Besoin d'information ?

Contactez le Service don :

Tél. 04 72 76 73 53 ou 04 72 76 73 56

Mail : arche.fndsa@wanadoo.fr

Site internet : www.fndsa.org

PAS BESOIN D'ÊTRE UN HÉROS POUR NOUS AIDER

PHOTO : © SUSANNE GÜTTLER - FOTOLIA.COM

2011 : ANNÉE DU BÉNÉVOLAT / REJOIGNEZ LE FOYER

Coupon à retourner au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07

Mme, Mlle, M, _____

Prénom : _____

Année de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. Bureau : _____

Tél. domicile : _____

E-mail : _____

Je souhaite aider financièrement LE FOYER :
– ci-joint chèque de _____ euros

Je suis intéressé par une activité bénévole dans l'activité suivante :

Je souhaite m'abonner ou me réabonner
(10 € pour 4 numéros).

Je souhaite recevoir une information sur les legs,
donations, et assurances-vie au profit du FOYER

PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Joindre un RIB N° national d'émetteur : 227 072

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07. En cas de litige sur ce prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec LE FOYER.

Mensualité à prélever

20 € 40 € 60 € Autre€

Ma banque

Nom de ma Banque :

N°.....Rue

Code Postal.....Ville

Etablissement	Guichet	N° du compte	Clef RIB

Date

Signature

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association reconnue d'utilité publique. TOUT DON AU FOYER bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 521 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes. Voir au dos pour toute information complémentaire.

IL EST DESORMAIS POSSIBLE DE FAIRE **UN DON EN LIGNE**, SUR LE SITE INTERNET DU FOYER : WWW.FNDSA.ORG

CONFORMÉMENT À LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ EN DATE DU 6 JANVIER 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATION, DE MODIFICATION ET DE SUPPRESSION DES DONNÉES QUI VOUS CONCERNENT.